



LE SSIAP (SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES)

Pré requis :

SSIAP 1 :

- Être titulaire de la formation SST ou AFPS ou PSCI ou PSE (au moins de 2 ans)
- Certificat médical (de moins de 3 mois)
- Compréhension et retranscription de la langue française

SSIAP 2 :

- Être titulaire de la qualification d'agent de service de Sécurité Incendie et d'Assistance à personnes
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Être titulaire du SST
- Avoir exercé l'emploi d'Agent de Service de Sécurité pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois (Attestation Employeur)

SSIAP 3 :

- Être titulaire d'un diplôme de Niveau 4
- Être titulaire du diplôme SSIAP 2 ou ERP2 ou IGH2
- Avoir 3 ans d'Expérience de la fonction
- Être titulaire du SST

Durée : SSIAP 1 et SSIAP 2 : 77 heures – Recyclage 14 heures – Remise à niveau 21 heures

SSIAP 3 : 224 heures – Recyclage 21 heures – Remise à niveau 35 heures

Délais d'accès : 2 mois

Nombre de Participants : de 4 à 12

Date de session : Nous consulter (sous réserve de modification de planning ou de place disponible)

Lieu de la formation

115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

Le SSIAP est composé de 3 niveaux distincts. Chaque niveau permet d'accéder à un poste donné dans la sécurité incendie

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.07.65.83.35– 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07



SSIAP 1 : cette formation permet aux personnels permanents des services de sécurité incendie des ERP et IGH de répondre à l'exigence réglementaire de conformité entre qualification et exercice de l'activité

Objectif du SSIAP 1

- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Connaître la réglementation incendie dans les ERP et IGH
- Identifier les installations techniques, connaître les principaux matériels de sécurité et en effectuer l'entretien

Contenu du SSIAP 1

- Le feu et ses conséquences : Le feu, et le comportement au feu
- La sécurité incendie : Classement des établissements, Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie, la desserte des bâtiments, cloisonnement d'isolation des risques, évacuation du public et des occupants, le désenfumage, l'éclairage de sécurité et la présentation des différents moyens de secours
- Installations techniques : Installations électriques, les ascenseurs et les nacelles, l'installations fixes d'extinction automatique, les colonnes sèches et humides, le système de sécurité incendie.
- Rôle et mission des agents de sécurité incendie : Le service de sécurité, la présentation des consignes de sécurité et main courante, le poste de sécurité, les rondes de sécurité et surveillance des travaux, la mise en oeuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services publics de secours, et sensibilisation des occupants.
- Concrétisation des acquis : Visites applicatives, mise en situation d'intervention.

SSIAP 2 : cette formation permet aux personnels Chef d'Equipe des services de sécurité incendie des ERP et IGH de répondre à l'exigence réglementaire de conformité entre qualification et exercice de l'activité

Objectif du SSIAP 2

- Acquérir des connaissances suffisantes et nécessaires pour procéder efficacement aux tâches ci-dessous :
- Le respect de l'hygiène et de la sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- Le management en matière de sécurité incendie
- La formation du personnel en matière de sécurité incendie
- La prévision technique encadrée
- L'assistance aux personnes au sein de l'établissement où ils exercent
- L'exploitation du PC de Sécurité

Contenu du SSIAP 2

- Rôles et missions du chef d'équipe : Gestion de l'équipe de sécurité, management de l'équipe de sécurité, organisation d'une séance de formation, gestion des conflits, évaluation de l'équipe, information de la hiérarchie, application des consignes de sécurité, gérer les incidents techniques et délivrance du permis de feu.
- Manipulation du système de sécurité incendie : système de détection incendie, le système de mise en sécurité incendie et installation fixes d'extinction automatique.
- Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie : réglementation du code du travail, commissions de sécurité et commission d'accessibilité.
- Chef du poste central de sécurité en situation de crise : gestion du poste central de sécurité et conseils techniques aux services de secours.

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.07.65.83.35 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07



SSIAP 3: cette formation permet aux personnels Chef de Service de sécurité incendie des ERP et IGH de répondre à l'exigence réglementaire de conformité entre qualification et exercice de l'activité

Objectif du SSIAP 3

- Acquérir des connaissances suffisantes et nécessaires pour procéder efficacement aux tâches suivantes
- Diriger un service de sécurité incendie

Contenu du SSIAP 3

- Le feu et ses conséquences : le feu, le comportement au feu, la mise en oeuvre des moyens d'extinction.
- La sécurité incendie et les bâtiments : les matériaux de construction, l'études de plans, et les outils d'analyse.
- La réglementation incendie : organisation générale de la réglementation, classement des bâtiments, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, les visites, notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.
- La gestion des risques : analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs.
- Le conseil au chef d'établissement : information de la hiérarchie, veille réglementaire.
- Le correspondant des commissions de sécurité : commissions de sécurité
- Le management de l'équipe de sécurité : organiser le service, exercer la fonction d'encadrement, notion du droit de travail, notion de droit civil et pénal.
- Le budget du service sécurité : suivi budgétaire du service, fonction d'achat et fonction de maintenance.

Méthodes mobilisées

Lors de cette formation des livrets seront remis aux stagiaires. Les cours seront à l'aide de PowerPoint. La formation est effectuée par des intervenants qualifiés indépendants.

Modalités d'évaluation

Un diplôme sera remis à l'issue de l'examen

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.07.65.83.35– 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

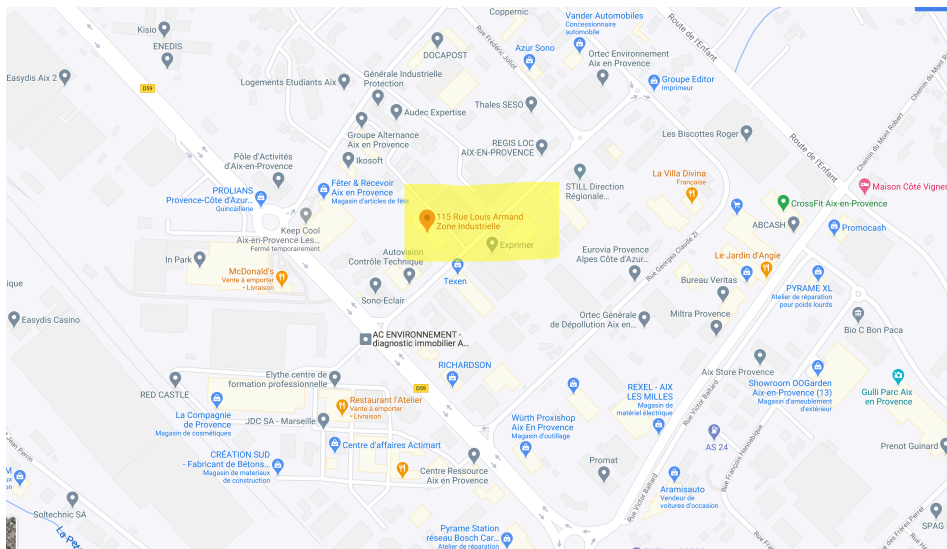
ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07

Plan d'accès



Accessibilité aux personnes handicapées et à mobilités réduites

Prix : SSIAP 1 : 900,00 € TTC / (examen compris) personne
SSIAP 2 : 1150,00 € TTC / (examen compris) personne
SSIAP 3 : 3360,00 € TTC / (examen compris) personne

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.07.65.83.35 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07